

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 18 décembre 2024**

Par convocation en date du 13/12/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 18 décembre 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 17

VOTANTS 20

POUR : 20 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 55 /2024**

Etaient présents : Virginie DUPOUX, David LIOT, Francesca NOLOT, François DI FORTI, Cécile GILET, Pilar GINET, Emmanuelle OLTRA, Philippe, ORSET-BLANC, Arnaud RUCHE, Claude MANGILLI, Valérie PETEX, Brigitte BELLOT-GURLET, Francis MARTINEZ, Michel ROUX, Elise LANDREAU, Philippe REVOL

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Absents ayant donné procuration : Julien DI FRENZA, Faustine LARUELLE, Brice MAUCLERE

Absents : Laure ANDREOLETY, Mireille CEZIAN, Djamel BOULACEL,

Michel ROUX a été désigné secrétaire de séance

**Recours à l'encontre du permis de construire PC 038 175 23 20010**

**Délibération donnant au Maire délégation pour ester en justice et choix du cabinet d'avocat représentant la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22 al 16 ;

**Vu** la délibération n°11-2020 du Conseil municipal du 28 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

**Vu** l'arrêté n°79-2020 du 2 juin 2020, portant délégation de fonctions à Michel Roux, 4<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'aménagement et de la sécurité,

**Vu** le dossier de permis de construire déposé en Mairie de Froges par SNC VINCI Immobilier Rhône Alpes Auvergne représentée par Monsieur Julien NELTER demeurant 3 rue Paul Cézanne 74000 Annecy, le 08/12/2023 complété le 21/03/2024 et enregistré sous le numéro PC 038 175 23 20010, portant demande de construction d'un bâtiment collectif de 36 logements et 75 places de stationnement, sur les parcelles cadastrées AC 496 et AC 312, sis 4 et 6 rue Emile Zola 38190 Froges,

**Vu** l'arrêté de refus de permis de construire en date du 04/06/2024, notifiée le 11/06/2024,

**Vu** le courrier de recours gracieux de Monsieur Brice MOMMEE, représenté par Maître Thierry ALDEGUER, Avocat, reçu en Mairie le 22 juillet 2024,

**Vu** l'absence de décision d'annulation de l'arrêté de refus de permis de construire dans le délai de 2 mois à compter de la réception du recours gracieux, soit le 22 septembre 2024,

**Considérant** la requête introductive d'instance déposée par Maître Thierry ALDEGUER, avocat demeurant 40 avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE, en représentation des intérêts de Monsieur Brice MOMMEE, le 19 novembre 2024, devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de l'arrêté de refus de permis de construire rendu.

**Ainsi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser le Maire à ester en justice auprès de la juridiction compétente, afin de défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire,
- De mandater le Cabinet Urban Conseil, avocats plaidants, pour représenter les intérêts de la Commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afférentes à cette affaire et notamment à signer toutes les pièces administratives ou juridiques s'y rapportant.

**Le Conseil Municipal, après avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la juridiction compétente,
- De mandater le cabinet Urban Conseil à représenter les intérêts de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afférentes à cette affaire et notamment à signer toutes les pièces administratives ou juridiques s'y rapportant.

Le Maire rendra compte à la plus proche séance du conseil municipal de l'exercice de cette compétence.

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le ..... et affichée le .....  
Le Maire  
Olivier SALVETTI

Fait à Froges,  
le 18/12/2024  
Extrait certifié conforme  
Le Maire  
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance  
4<sup>ème</sup> Adjoint  
Michel ROUX

